

Digne-les-Bains, le 23/02/2026

📍 8, rue Bad Mergentheim, Immeuble François Mitterrand
BP 80170
04990 Digne-les-Bains Cedex France

✉ info@ad04.fr

☎ +33 (0)4 92 31 57 29

Dossier suivi par Florence Bellon – Pôle Marketing
florence.bellon@ad04.fr - Tél : 04 92 31 82 04
colas.masi@ad04.fr – Tél : 07 88 32 69 15

NOS REF : Marketing/Web/CM/FB/

OBJET : Demande tarifaire

Madame, Monsieur,

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir nous adresser pour le **19/03/2026 minuit au plus tard**, votre proposition concernant la TMA de site internet et blogs suivants :

- investinalpesdehauteprovence.com
- livre.tourisme-alpes-haute-provence.com
- vtt.tourisme-alpes-haute-provence.com

Vous trouverez, en annexe à ce courrier, les modalités techniques et financières.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Colas MASI

Chef de pôle Marketing

CONTEXTE ET EXISTANT

L'Agence de Développement des Alpes de Haute Provence (AD 04) a pour mission la promotion touristique du territoire et le développement économique et touristique exogène, la détection de projets et l'accompagnement à l'implantation de nouvelles entreprises dans les Alpes de Haute Provence.

L'AD 04 gère un site internet Invest qui contient notamment une base de données foncière et immobilière renseignée par l'AD 04 et par plusieurs contributeurs externes.

Nous gérons également 2 blogs thématiques.

Site internet et blogs concernés par cette demande :

- investinalpesdehauteprovence.com
- livre.tourisme-alpes-haute-provence.com
- vtt.tourisme-alpes-haute-provence.com

Les sites sont développés avec le **CMS Wordpress**. C'est un impératif que le prestataire connaisse et exploite ce CMS.

L'AD04 est administrateur des CMS Wordpress et gère le renouvellement des hébergements, des noms de domaine et des différents outils nécessaires au bon fonctionnement des sites.

Les sites internet et blogs sont hébergés sur un **serveur privé VPS** géré par l'AD04. Ils ont chacun un site de développement hébergé sur le même serveur.

Le prestataire retenu aura accès aux supports déjà en place afin d'assurer les prestations attendues : sauvegardes, application des mises à jour majeures ou de sécurité du système de publication (WordPress) et des extensions, de suivi d'un système de sauvegarde régulier des différents sites, de surveillance de la disponibilité des différents sites avec un système d'alerte, monitoring continu de l'activité du serveur, avec des alertes à notre webmaster en cas de dysfonctionnement, etc.

Il assurera également les corrections d'anomalies (HTML, CSS, PHP, JS), erreurs serveurs, restauration de données ou de fichiers à partir des sauvegardes, la gestion des noms de domaine si nécessaire, comme la modification des DNS, etc. ainsi qu'un support technique au webmaster.

Le prestataire retenu devra utiliser les outils déjà mis en place concernant les sauvegardes et les divers outils techniques tels que le serveur privé VPS, sauvegardes, sécurisation...

Il sera force de proposition pour l'optimisation des divers outils déjà mis en place.

Elements techniques :

Hébergement : Serveur privé VPS Linux XL (debian 12 - Plesk) - Ionos

Noms de domaine : OVH

Sauvegardes à distance : Dropbox

Wordpress :

Plugins : 50 par site

Thèmes : Ark et Thèmes personnalisés - Elementor

Autres : Jetpack - Uptime robot Monitoring – Akismet - Emailing : Sendinblue

Quelques chiffres :

- www.investinalpesdehauteprovence.com : 25 000 sessions par an
- livre.tourisme-alpes-haute-provence.com : 22 000 sessions par an
- vtt.tourisme-alpes-haute-provence.com : 23 000 sessions par an

Nous cherchons un prestataire pour assurer la maintenance préventive corrective et évolutive de ces sites internet et blogs.

Ce prestataire sera aussi force de proposition avec une veille et des conseils sur l'évolution des sites internet, adaptations et développements.

1. PORTEUR DU PROJET

Le maitre d'ouvrage de l'opération est :

AGENCE DE DEVELOPPEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

Immeuble François Mitterrand

8, rue Bad-Mergentheim

BP 80170

04990 DIGNE LES BAINS Cedex

Il est représenté par son Président Marcel Gossa

2. DEFINITION DE LA MISSION

2.1 MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE

Le prestataire devra être capable de garantir un fonctionnement 24h/24, de mettre en œuvre un monitoring afin de détecter tout dysfonctionnement, ainsi qu'une sauvegarde régulière.

La totalité des sites (images, textes, base de données, ...) sera automatiquement sauvegardé sur un backup, chaque nuit.

Le prestataire s'engage à restaurer le site internet et les blogs en cas de défaillance.

Le prestataire mettra à jour de façon régulière les CMS Wordpress et ses composants, les modules des sites (plugins) afin de maintenir une sécurité et un fonctionnement optimal.

Il traitera les incidents, anomalies et dysfonctionnements et apportera les corrections d'éventuels problèmes d'affichage.

Un contrat de TMA annuel entre les deux parties sera proposé comprenant notamment :

- Un forfait de TMA mensuelle, avec un quota d'heures allouées (à préciser).
- La possibilité de pouvoir majorer cette TMA ponctuellement en cas d'évènement non prévisible (gestion d'une attaque internet par exemple), tarif à préciser dans le devis.
- La hotline technique liée à l'utilisation du CMS ou des fonctionnalités liées à l'hébergement du site. La hotline sera accessible par email et par téléphone. Un outil de ticketing sous une interface web est demandé.
- Un rapport mensuel de maintenance sera fourni en justificatif des actions menées avec le temps consacré à chaque action.
- Un décompte mensuel du temps sera aussi fourni, avec report sur les mois suivants si le temps n'a pas été utilisé.

Les grandes lignes de cette mise en place de TMA seront exposées dans la réponse par le prestataire.

2.2 MAINTENANCE EVOLUTIVE

La maintenance évolutive concerne les modifications du site qui ne rentrent pas dans le cadre du contrat de maintenance correctif.

Le prestataire fournira les tarifs horaires (tarif horaire webmastering et tarif horaire développement) pour faire évoluer le site internet.

Le prestataire devra préciser les modalités concernant cette maintenance et la méthode de suivi qu'il compte mettre en place. Il pourra remettre également une estimation argumentée des coûts à prévoir.

Le prestataire sera aussi force de proposition avec une veille et des conseils sur l'évolution des sites internet, adaptations et développements.

L'AD04 aura l'usage des sources de l'ensemble des développements apportés dans le cadre de la maintenance préventive, corrective et évolutive ainsi que le droit de les modifier et les réutiliser, et de l'ensemble des éléments permettant de faire évoluer en interne le contenu et la structure du site, sans obstacle d'ordre juridique, technique ou droit à payer.

2.3 PROTECTION DES DONNEES ET RGDP

Le prestataire s'engage à traiter les données conformément au règlement européen sur la protection des données et notamment en conformité avec le RGPD. Il s'engage à mettre en place les éléments techniques nécessaires au respect des réglementations en vigueur pour assurer la protection des données personnelles traitées ou qui seront traitées.

2.4 DUREE DU CONTRAT

La durée du contrat sera d'un an (1 an), renouvelable trois ans (3 ans) chaque année avec tacite reconduction. La durée maximale sera de quatre ans (4 ans).

Chaque année, le prestataire retenu fera une proposition chiffrée à l'Agence de Développement des Alpes de Haute-Provence trois mois avant la date anniversaire du début de contrat avec l'indice Insee adapté au marché.

$$P = P_o \times (I_n / I_o)$$

P = Prix révisé

P_o = Prix initial

I_n = Indice de l'année de révision

I_o = Indice du « mois zéro » (date de l'acte d'engagement)

Résiliation : La prestation pourra être résiliée à chaque date anniversaire du contrat par l'une ou l'autre des deux parties sous réserve de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception respectant un préavis de deux mois.

Début du contrat : afin d'assurer la continuité de service, le contrat débutera le 1^{er} juin 2026.

3. TARIFICATION

Le prestataire indiquera le prix hors taxes et toutes taxes comprises pour les prestations :

- Tierce Maintenance Applicative : sur 1 an,
- Tarif horaire webmastering et tarif horaire développement, dans le cadre de la TMA et de la maintenance évolutive.

S'il y a des frais de déplacement lié aux réunions (transport, repas, hébergement, autres), ils ne pourront pas être facturés au client.

3.1 CRITERES DE CHOIX

Le marché sera attribué au candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères suivants et leur pondération :

- Le prix de la prestation. Ce critère sera jugé sur le devis détaillé : 50 %
- La valeur technique de la réponse. Les éléments suivants seront appréciés : l'adéquation de la réponse, les moyens humains et techniques pour garantir les missions, l'expérience du candidat auprès de structure similaire à la nôtre et la méthodologie proposée : 50 %.

4. ELEMENTS A FOURNIR PAR LE CANDIDAT

Le candidat produira un dossier de présentation de son offre dans lequel il précisera :

- Présentation de l'entreprise ainsi que de la ou des personnes en charge du suivi,
- Une note méthodologique précisant sa compréhension de la mission et la manière dont il envisage de la mener à bien,
- Un devis détaillé par année
- Le N° SIRET de l'entreprise
- Un relevé Kbis de sa structure de moins de trois mois
- Un IBAN
- Une attestation de vigilance
- Le présent cahier des charges paraphé, daté et signé par le candidat avec la mention « lu et approuvé ».

NB : Toute modification juridique doit être indiquée à l'AD04.

5. DELAIS ET CONDITIONS DE REGLEMENT

La Tierce Maintenance applicative sera réglée trimestriellement terme à échoir sur justificatif d'un rapport mensuel de maintenance.

La maintenance évolutive sera réglée après acceptation d'un bon de commande et sous réception de la facture après réalisation des tâches.

A compter de la réception de la facture, le paiement s'effectue dans un délai de 30 jours.

Merci de fournir un IBAN original avec les factures ou le mentionner sur la facture.

Les réponses doivent être adressées le **19/03/2026 minuit au plus tard, par email** à :

- florence.bellon@ad04.fr
- colas.masi@ad04.fr

Pour toute question relative à la consultation

Florence Bellon, webmaster : florence.bellon@ad04.fr - Tél : 04 92 31 82 04

Colas Masi, Chef de pôle Marketing : colas.masi@ad04.fr – Tél : 07 88 32 69 15